# La divination

#  (partie 1 de 3)



Certaines personnes, dans le monde, prétendent connaitre le monde occulte et prédire l’avenir.  On donne à ces personnes des noms variés comme diseurs de bonne aventure, devins, voyants, augures, magiciens, liseurs de présages, oracles, astrologues, chiromanciens, etc.  Ces personnes utilisent diverses méthodes pour obtenir leurs « informations », comme en lisant dans les feuilles de thé, en traçant des lignes, en écrivant des nombres, en lisant les lignes de la main, en dressant des horoscopes, en regardant dans des boules de crystal, en faisant s’entrechoquer des os, en jetant des bâtons, etc.

Ceux qui pratiquent les sciences occultes et qui prétendent avoir accès au monde invisible et prédire l’avenir peuvent être divisés en deux grandes catégories :

1.    Ceux qui n’ont pas de connaissances véritables et qui ne détiennent pas de secrets, et qui débitent à leurs clients des généralités qui peuvent arriver à la plupart des gens.  Ils pratiquent souvent une série de rituels dénués de sens, puis font des prédictions calculées à caractère très général.  À cause de leur généralité, certaines de leurs prédictions se réalisent.  La plupart des gens ont tendance à se souvenir des quelques prédictions qui se sont réalisées et oublient rapidement les autres.  Cela provient du fait qu’après quelque temps, toutes les prédictions deviennent des pensées à moitié oubliées, dans le subconscient, jusqu’à ce que survienne un événement qui en déclenche le souvenir.  Par exemple, il est désormais courant, en Amérique du Nord, de publier, au début de chaque année, les prédictions des divers voyants réputés.  Une étude portant sur les diverses prédictions émises au début de 1980 a permis d’établir que la voyante la plus fiable n’atteignait qu’une précision de 24% dans ses prédictions!

2.    Le second groupe est constitué de ceux et celles qui sont entré(e)s en contact avec les djinns.  C’est à ce groupe qu’il faut accorder la plus grande importance parce que ceux qui en font partie sont coupables du grave péché du *shirk* et ils ont souvent tendance à être d’une grande précision dans les informations qu’ils fournissent, représentant ainsi une réelle *fitnah*(tentation), aussi bien pour les musulmans que pour les non-musulmans.

## Le monde des djinns

Certaines personnes ont tenté de nier l’existence des djinns, auxquels le Coran consacre pourtant un chapitre entier, sourate al-djinn (72).  Se basant sur le sens littéral du mot djinn, qui vient du verbe janna, yajounnou (couvrir, cacher, dissimuler), ils prétendent que ce mot fait plutôt référence à « d’habiles étrangers ».  D’autres ont même déclaré qu’un djinn est un humain dérangé possédant une nature fougueuse.  Mais la réalité est que les djinns sont une autre création de Dieu, qui coexiste avec l’homme, sur terre.  Dieu a créé les djinns avant les humains et Il les a créés à partir d’un groupe d’éléments différent de ceux ayant servi à la création de l’homme.  Dieu dit, dans le Coran :

**« Nous avons certes créé l’homme d’une argile sonnante, extraite d’une boue malléable.  Quant aux djinns, Nous les avions créés, auparavant, d’un feu sans fumée, d’une chaleur ardente. » (Coran 15:26)**

Ils furent nommés djinns parce que le système visuel de l’homme de ne lui permet pas de les déceler.  Iblis (Satan) provient du monde des djinns, bien qu’il se trouvait parmi les anges lorsque Dieu leur demanda de se prosterner devant Adam.  Lorsqu’il refusa de se prosterner et qu’on lui demanda pourquoi, Iblis dit :

**« Je suis meilleur que lui.  Tu m’as créé de feu, tandis que lui, Tu l’as créé d’argile. » (Coran 38:76)**

Aicha a rapporté que le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit : **« Les anges furent créés de lumière, tandis que les djinns furent créés d’un feu sans fumée.** » (*Sahih Mouslim*)

Et Dieu dit, dans le Coran :

**« Et lorsque Nous dîmes aux anges : « Prosternez-vous devant Adam », ils se prosternèrent tous, à l’exception d’Iblis. » (Coran 18:50)**

Il est donc erroné de considérer Iblis comme un ange déchu.

Les djinns peuvent être divisés en trois grandes catégories basées sur leur mode d’existence.  Le Prophète a dit :

**« Il y a trois types de djinns : un type qui vole constamment dans les airs, un autre type qui prend la forme de serpents et de chiens, et un autre type qui n’est pas capable de voler et qui réside dans un lieu précis ou erre ici et là. » (*At-Tabari et al-Hakim*)**

Les djinns peuvent ensuite être divisés en deux catégories relatives à leur foi : musulmans (croyants) et kouffar (mécréants).  Dans la sourate al-djinn, Dieu parle ainsi des djinns croyants :

**« Dis, (ô Mohammed) : « Il m’a été révélé qu’un groupe de djinns a prêté l’oreille à (ce Coran) et a dit : « Nous avons entendu (réciter) une lecture merveilleuse, qui guide vers la droiture.  Nous y avons cru et nous n’associerons jamais personne à notre Seigneur.  Et (nous croyons) que notre Seigneur – que Sa grandeur soit exaltée – ne S’est donné ni épouse ni fils, et que des insensés, parmi nous, ont raconté sur Lui des mensonges aberrants. » (Coran 72:1-4)**

**« Il y en a, parmi nous, qui sont soumis à Dieu (en tant que musulmans), et d’autres qui sont injustes.  Ceux qui ont embrassé l’islam (en se soumettant à Dieu) sont ceux qui ont choisi le droit chemin.  Quant à ceux qui sont injustes, ils serviront à alimenter (le feu de) l’Enfer. » (Coran 72:14)**

Les djinns mécréants portent plusieurs noms, aussi bien en arabe qu’en français : *ifrite*, *chaytane*, *qarine*, démons, diables, esprits, fantômes, etc.  Ils essaient, par divers moyens, d’égarer l’homme.  Quiconque les écoute et travaille pour eux est traité de chaytane humain (diable).  Dieu dit :

**« Ainsi, à chaque prophète avons-Nous assigné un ennemi : des diables d’entre les hommes et les djinns, qui s’inspirent trompeusement les uns aux autres des discours enjolivés. »(Coran 6:112)**

Chaque être humain a un djinn qui l’accompagne; ce djinn est appelé qarine, c’est-à-dire compagnon.  C’est une partie du test de l’homme, dans cette vie.  Le djinn encourage les bas instincts chez l’homme et essaie constamment de le détourner du droit chemin.  Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a parlé de cela en ces termes :

**« Chacun d’entre vous a été jumelé à un compagnon parmi les djinns. »  Les sahaba demandèrent : « Même toi, ô messager de Dieu? »  Il répondit : « Même moi, sauf que Dieu m’a aidé contre lui [mon qarine] et il s’est soumis à l’islam.  Maintenant, il ne m’incite qu’à faire le bien. »  (*Sahih Mouslim*)**

Comme signe de sa prophétie, le prophète Souleymane (Salomon) a été gratifié d’un pouvoir miraculeux lui permettant d’exercer un contrôle sur les djinns.  Dieu dit, dans le Coran :

**« Et pour Salomon furent rassemblées des armées de djinns, d’hommes et     d’oiseaux, et elles furent placées en rangs. » (Coran 27:17)**

Un tel pouvoir, cependant, ne fut donné à personne d’autre.  Personne d’autre n’est autorisé à contrôler les djinns et personne ne peut le faire.  Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit : « Un ifrite d’entre les djinns m’a craché dessus la nuit dernière, essayant de rompre ma prière.  Dieu, cependant, m’a permis de le maîtriser et j’ai voulu l’attacher à l’un des piliers de la mosquée pour que vous le voyiez tous au matin.  Puis, je me suis rappelé l’invocation de mon frère Souleymane : **« Il dit : « Seigneur, pardonne-moi.  Et accorde-moi un royaume que nul ne possédera après moi. » (Coran 38:35)**[[1]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/4064/%22%20%5Cl%20%22_ftn21621%22%20%5Co%20%22%20Sahih%20Al-Boukhari%2C%20Sahih%20Mouslim)

**Footnotes:**

[[1]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/4064/%22%20%5Cl%20%22_ftnref21621%22%20%5Co%20%22Back%20to%20the%20refrence%20of%20this%20footnote) *Sahih Al-Boukhari, Sahih Mouslim*

# (partie 2 de 3)

L’homme ne peut réussir à contrôler les djinns, puisqu’il s’agit là d’un miracle spécial octroyé au prophète Souleymane.  En fait, le contact avec les djinns dans des circonstances autres que la possession ou le cas fortuit s’opère le plus souvent par la pratique d’actes sacrilèges méprisés et interdits par la religion.  Les djinns maléfiques invoqués de cette manière peuvent aider leurs partenaires sur la voie du péché et du refus de croire en Dieu.  Leur but est d’attirer le plus de gens possible vers le plus grave des péchés : l’adoration d’autres divinités, incluant ou excluant Dieu.

Une fois le contact établi entre les djinns et les diseurs de bonne aventure et qu’un contrat est passé entre les deux parties, les djinns peuvent les informer de certains événements du futur.  Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a décrit de quelle manière les djinns obtiennent de l’information sur le futur.  Il a relaté que les djinns étaient capables d’atteindre les basses sphères du ciel et d’écouter certaines conversations à propos de l’avenir lorsque les anges discutent entre eux.  Ils retournent ensuite sur terre pour informer leurs contacts humains.[[1]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/4069/%22%20%5Cl%20%22_ftn21622%22%20%5Co%20%22%20Sahih%20Al-Boukhari%2C%20Sahih%20Mouslim)  Cette pratique était très courante durant la période antérieure à la mission prophétique de Mohammed et les devins fournissaient alors des informations très précises.  Ils ont ainsi pu accéder à des postes élevés au sein des cours royales, jouir d’une grande popularité et, dans certaines régions du monde, on leur vouait même un culte.

Après que le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) ait été investi de sa mission, la situation changea.  Dieu enjoignit aux anges de garder avec vigilance les basses sphères du ciel et la plupart des djinns furent pourchassés par des météores et des étoiles filantes.  Dieu décrit ce phénomène, dans le Coran, par une déclaration faite par un djinn :

**« (Avant), nous frôlions le ciel, et le trouvions (toujours) empli de gardiens redoutables et de météorites.  Nous y prenions place, assis, pour épier les conversations.  Mais quiconque, à présent, tente d’y écouter (quoi que ce soit) y trouve un projectile de feu aux aguets. » (Coran 72 :8-9)**

**Dieu dit, par ailleurs :**

**« Et Nous l’avons protégé (le ciel) contre tout diable indésirable.  Si l’un d’eux parvient à écouter subrepticement, une flamme brillante le poursuit aussitôt. »(Coran 15:17-18)**

**Ibn ‘Abbas a dit : « Lorsque le Prophète et un groupe de ses compagnons sortirent pour aller au marché de Oukaadh, les diables furent empêchés d’écouter les informations en provenance du ciel; des météores les assaillirent de toutes parts et ils s’en retournèrent à leur peuple et l’informèrent de ce qui leur était arrivé.  Quelques-uns suggérèrent que quelque chose avait dû avoir lieu et ils se répandirent sur terre à la recherche de cette chose.  Certains d’entre eux croisèrent le Prophète et ses compagnons alors que ces derniers accomplissaient la prière et ils entendirent la récitation du Coran.  Ils se dirent que ce devait être cela qui les avait empêchés d’écouter aux portes du ciel.  Lorsqu’ils retournèrent à leur peuple, ils lui dirent : « Nous avons entendu (réciter) une lecture merveilleuse, qui guide vers la droiture.  Nous y avons cru et nous n’associerons jamais personne à notre Seigneur. » (Coran 72 :1-2)**

Ainsi, les djinns ne pouvaient plus récolter d’informations se rapportant au futur aussi facilement qu’ils le faisaient avant la mission du Prophète.  À cause de cela, les informations fournies par les djinns, de nos jours, sont agrémentées de toutes sortes de mensonges.  Le Prophète a dit : « **Ils (les djinns) ont pour habitude de se relayer l’information de haut en bas, jusqu’à ce qu’elle atteigne les lèvres d’un magicien ou d’un voyant.  Quelquefois, un météore les rattrape avant qu’ils ne puissent transmettre l’information.  Si l’information parvient sur Terre avant qu’ils ne soient frappés par le météore, ils y ajoutent une centaine de mensonges. » (*Sahih Al-Boukhari, At-Tirmidhi*)**

Aïcha rapporte que lorsqu’elle s’informa auprès du Prophète sur les diseurs de bonne aventure, il lui dit qu’ils n’étaient rien.  Elle lui fit alors remarquer qu’ils disaient parfois des choses vraies.  Ce à quoi le Prophète répondit : « **C’est une partie de la vérité que le djinn vole et qu’il confie à l’oreille de son ami; mais il y ajoute une centaine de mensonges. » (*Sahih Al-Boukhari, Sahih Mouslim*)**

Un jour qu’Omar ibn al-Khattab était assis, un bel homme passa près de lui.  Omar dit : « si je ne m’abuse, cette personne pratique encore sa religion de la période préislamique, ou peut-être était-il un de leurs devins. »  Il demanda qu’on lui amène cet homme et il le questionna à propos de ce qu’il soupçonnait.  L’homme répondit : « Je n’ai jamais vu un jour tel qu’aujourd’hui, où un musulman fait face à de telles accusations. »  Omar dit : « Certes, je suis déterminé à te soutirer ces informations. »  L’homme dit alors : « J’étais leur devin au temps de l’ignorance. »  Lorsqu’il entendit cela, Omar demanda : « raconte-moi la chose la plus étrange dont ton djinn femelle t’ait parlé. »  L’homme dit alors : « Un jour que j’étais au marché, elle vint à moi toute désemparée et me dit : « N’as-tu pas vu les djinns désespérés après leur disgrâce, suivant les chamelles et ceux qui les montent? »  Omar lança : « C’est vrai ».

Les djinns sont également en mesure d’informer leur contact humain du futur relatif.  Par exemple, lorsqu’une personne consulte un voyant, le djinn du voyant prend l’information ayant trait aux projets d’avenir de la personne auprès du *qarine*(djinn assigné à chaque être humain) de cette dernière.  Ainsi, le voyant est en mesure de lui dire qu’il va faire ceci ou cela, ou qu’il va aller à tel endroit ou à tel autre.  Cette méthode permet aussi au vrai voyant de connaître de manière très détaillée le passé d’une personne qui lui est totalement étrangère.  Il peut dire à un parfait étranger le nom de ses parents, son lieu de naissance, des événements se rapportant à son enfance, etc.  La possibilité de décrire le passé de manière très détaillée est un des signes du véritable devin qui est entré en contact avec les djinns.  Parce que les djinns sont capables de parcourir instantanément d’énormes distances, ils sont aussi en mesure d’accumuler une masse considérable d’informations relatives à des choses cachées, à des objets perdus ou à des événements dont on n’a pas été témoin.  La preuve de ce pouvoir se trouve dans le Coran, dans le récit de Souleymane et de Bilqis, reine de Saba.  Lorsque la reine Bilqis vint le voir, Souleymane demanda aux djinns de lui apporter le trône de celle-ci, situé dans le pays qu’elle gouvernait : « Un djinn d’une force redoutable dit : « Je te l’apporterai avant même que tu ne te lèves de ta place.  Pour ce genre de tâche, je suis fort et digne de confiance. »[[2]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/4069/%22%20%5Cl%20%22_ftn21623%22%20%5Co%20%22%20Coran%2C%2027%3A39-40.)

**Footnotes:**

[[1]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/4069/%22%20%5Cl%20%22_ftnref21622%22%20%5Co%20%22Back%20to%20the%20refrence%20of%20this%20footnote) *Sahih Al-Boukhari, Sahih Mouslim*

[[2]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/4069/%22%20%5Cl%20%22_ftnref21623%22%20%5Co%20%22Back%20to%20the%20refrence%20of%20this%20footnote) Coran, 27:39-40.

# (partie 3 de 3)

## Jugement islamique sur la divination

À cause du sacrilège et de l’hérésie impliqués dans la divination, l’islam a adopté une position radicale à son endroit.  L’islam s’oppose à toute forme de contact avec ceux qui prétendent lire l’avenir, sauf pour leur conseiller d’abandonner leurs pratiques interdites.

## Rendre visite aux diseurs de bonne aventure

Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a établi des principes qui interdisent clairement toute forme de visite à des diseurs de bonne aventure.  Safiyah a rapporté, citant Hafsa (épouse du Prophète), que le Prophète a dit : « La prière de quiconque approche un diseur de bonne aventure et lui demande quoi que ce soit ne sera pas acceptée durant quarante jours et quarante nuits. »  La sentence, dans ce hadith, s’applique au simple fait d’approcher un devin et de lui poser des questions par curiosité.  Cette interdiction se trouve renforcée par le hadith de Mou’awiyah ibn al-Hakam as-Salami, dans lequel il dit : « Ô messager de Dieu, il y a certes des gens, parmi nous, qui rendent visite aux oracles. »  Le Prophète répondit : « N’y allez pas. »  Une punition aussi sévère frappe ceux qui ne font que rendre visite à de tels individus, car c’est là le premier pas pour commencer à  croire en eux.  Si on leur rend visite en doutant de leur capacité à prédire l’avenir et que l’une de leurs prédictions s’avère juste, on risque de devenir un véritable adepte du devin en question et un fervent croyant en la lecture de l’avenir.  L’individu ayant approché un devin se trouve néanmoins dans l’obligation d’accomplir ses prières habituelles durant la période de quarante jours, même s’il n’est pas rétribué pour ces prières.  S’il, par dépit, il laisse tomber ses prières dans leur totalité, il commet alors un autre péché majeur.

## Croire aux diseurs de bonne aventure

L’islam rend un arrêt de koufr (incroyance) sur toute personne qui rendrait visite à un devin en croyant que ce dernier connaît l’inconnaissable et prédit l’avenir.  Abou Hourayrah et al-Hassan ont tous deux rapporté que le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit : « Quiconque approche un devin et croit ce qu’il dit ne croit pas à ce qui a été révélé à Mohammed. »  Une telle croyance accorde à la création une partie des attributs de Dieu qui ont trait à la connaissance de l’inconnaissable et à celle du futur.  Par conséquent, elle compromet le *tawhid al-asma was-sifate* (le maintien de l’unité des noms et attributs de Dieu) et constitue une forme de *shirk* (polythéisme) dans cet aspect du tawhid.

L’arrêt de koufr (incroyance) inclut, par analogie (qiyas), ceux qui lisent des livres ou des publications d’astrologues, ceux qui les écoutent à la radio, les regardent à la télévision ou sur internet, puisqu’il s’agit là des moyens les plus couramment utilisés par ces gens, au 21e siècle, pour propager leurs prédictions.

Dieu déclare de manière très claire, dans le Coran, que personne, à part Lui, ne connaît l’inconnaissable, pas même le Prophète.  Il dit : « **C’est Lui qui détient les clefs de l’invisible; nul autre que Lui ne connaît [ses mystères].** » (Coran 6 :59)

Ensuite, Il dit au prophète Mohammed : **« Dis : « Je ne détiens ni le pouvoir de m’attirer un bénéfice ni celui de repousser un mal, sauf ce que Dieu veut bien.  Si je connaissais l’invisible, j’aurais eu des biens en abondance et aucun mal ne m’aurait touché. » (Coran 7 :188)**

Il a dit, également :

**« Dis, (ô Mohammed) : « Nul être, parmi ceux qui vivent dans les cieux et sur la terre, ne connaît l’invisible, à part Dieu. » (Coran 27 :65)**

Ainsi, les diverses méthodes utilisées de par le monde par les oracles, les diseurs de bonne aventure et autres personnes du même genre sont interdites aux musulmans.

La lecture des lignes de la main, le I-Ching, les biscuits de fortune, les feuilles de thé, au même titre que les signes du zodiaque et les programmes informatique de biorythme prétendent tous donner à leurs adeptes une information sur leur futur.  Cependant, Dieu a déclaré de manière non équivoque que Lui seul connaît l’avenir : **« Certes, la connaissance de l’Heure relève de Dieu seul.  C’est Lui qui fait descendre la pluie, et Il sait ce que contient le ventre de chaque femelle.  Nulle âme ne sait ce qu’elle acquerra demain et personne ne sait dans quelle contrée il mourra.  Dieu seul est Omniscient et informé (de toute chose). » (Coran 31 :34)**

Par conséquent, les musulmans doivent prendre garde à leur façon d’aborder les livres, magazines, journaux et individus qui, d’une manière ou d’une autre, prétendent accéder à la connaissance de l’avenir et du monde occulte.  Par exemple, lorsqu’un météorologue musulman prédit qu’il y a aura de la pluie, de la neige ou d’autres conditions climatiques pour la journée du lendemain, il devrait toujours ajouter la phrase Incha’Allah (si Dieu le veut).  De même, lorsqu’une gynécologue musulmane informe sa patiente qu’elle accouchera d’un enfant à telle date, elle doit prendre soin d’ajouter Incha’Allah, puisque de telles déclarations ne constituent que des estimations basées sur des informations statistiques.